MARECHAUX D'EMPIRE

(1804-1815)

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 100

La dignité de Maréchal de France, abolie par la Convention le 21 février 1793, comme ne convenant pas au régime républicain, est rétablie, le lendemain même de la proclamation de l'Empire, par décret du 28 floréal an XII (19 mai 1804), sous le nom de Maréchal d'Empire.

Ce même jour Napoléon crée dix-huit maréchaux, choisis parmi les généraux de division qui se sont illustrés pendant les guerres de la République.

Quatre généraux ayant commandé en chef sous la République, mais retirés du service actif, sont maréchaux honoraires. Ce sont : Kellermann, Lefebvre, Perignon et Sérurier. Lefebvre aura d'ailleurs l'occasion d'exercer un commandement actif et cela jusqu'en 1814.

Quatorze autres recevront des commandements supérieurs. Ce sont : Augereau, Bernadotte, Berthier, Bessières, Brune, Davoust, Jourdan, Lannes, Masséna, Moncey, Mortier, Murat, Ney et Soult.

D'autres maréchaux sont créés ultérieurement. Victor en 1807, Macdonald, Marmont et Oudinot en 1809, Suchet en 1811, Gouvion-Saint-Cyr en 1812, Poniatowski en 1813 et Grouchy en 1815.

Bien que les ouvrages documentaires ne décrivent jamais l'uniforme des maréchaux d'Empire, il n'a pourtant pas été laissé au hasard.

Si un auteur connu à pu dire, « notamment aucun écrit n'est connu sur la tenue des maréchaux », il n'en est pas moins vrai que deux décrets impériaux, l'un du 29 messidor, an XII (18 juillet 1804), l'autre du 26 fructidor (13 septembre 1804), décrivent, le premier, leur uniforme de cérémonie et le second, leur petit uniforme.

Le décret du 29 messidor est conservé aux Archives Nationales dans les minutes de la Secrétairerie d'Etat, Série AF IV, n° 132; par contre, celui du 26 fructidor qui devrait être dans le carton n° 138 ne s'y trouve plus.

Nous le connaissons par la lettre adressée par le Ministre de la Guerre au maréchal Brune, ambassadeur à Constantinople. Cette lettre, dont la copie m'a été très aimablement communiquée par M. Jean Brunon, contient toutes les dispositions du décret.

Ces deux décrets n'ayant pas été imprimés, il est normal qu'ils soient peu connus. N'intéressant que dix-huit dignitaires, l'on dut penser qu'une insertion au Journal Militaire n'était pas nécessaire et qu'il était plus convenable de leur faire connaître par lettres les décisions impériales.

Décret du 29 messidor, an XII (Extrait)

« L'habillement des Maréchaux d'Empire sera gros bleu, en soie, velours ou drap, brodé sur toute « la taille, du dessin affecté aux officiers-généraux, mais un tiers plus large, veste et culotte blanches « brodées de même; bas blancs; manteau de même couleur que l'habit avec collet et revers soie blanche « brodés d'or comme l'habit; le chapeau (petit costume des Princes), la cravate et l'écharpe comme au « petit costume des Princes et Dignitaires.

« Ils porteront un bâton de cinq décimètres de longueur, de couleur bleue, semé d'aigles d'or et de « quatre centimètres de diamètre.

« Le chapeau sera relevé par devant et orné de plumes blanches flottantes; l'écharpe en étoffe d'or « à laquelle l'épée sera attachée, cravate de dentelle. »

Décret du 26 fructidor, an XII

« L'habit bleu comme il est prescrit par le règlement du 1er vendémiaire, an XII, pour le petit uniforme « des Généraux de Division, à l'exception que la broderie sera d'un tiers plus large; il y aura sur les « épaulettes, deux bâtons de maréchal en place d'étoiles.

« Le chapeau uni ou bordé sera garni d'un plumet blanc.

« L'écharpe sera en réseaux d'or.

« Les boutons porteront pour empreinte une couronne moitié chêne, moitié olivier avec les deux « bâtons de maréchal croisés et liés par le ruban de la Légion d'Honneur.

« Quand les maréchaux commanderont les armées, ils porteront, de plus, le baudrier blanc en sautoir « affecté aux Généraux en chef.

« On ajoutera dans les trophées le bâton de maréchal; l'épée de commandement sera pareille à « celle de Général en chef.

« Les bottes seront à la française.

« L'harnachement du cheval sera le même que celui déterminé pour les Généraux de division, il y « sera ajouté un rang de torsades en or. »

L'habit de grand uniforme est brodé sur toutes les coutures, y compris celles des manches. Une baguette dentelée borde le collet, les devants, les parements, les poches, les fentes latérales et celle de derrière.

Il en subsiste au moins deux exemplaires; le plus ancien, celui du maréchal Lannes, est en velours bleu avec les boutons en broderie, alors que celui du maréchal Oudinot, postérieur à 1809, est en drap avec les boutons de maréchal estampés.

De par sa qualité, l'habit de Lannes ne pouvait être porté qu'aux cérémonies et à la Cour, tandis que celui d'Oudinot devait être également utilisé en grand uniforme à pied et à cheval. C'est probablement pour cette raison qu'il est muni de passants d'épaulettes.

A part ce détail, les broderies, malgré quelques petites différences dans leur dessin, sont placées de façon identique.

Parmi les portraits des maréchaux d'Empire, Augereau, Berthier, Brune, Kellermann, Lefebvre, Moncey, Pérignon et Victor sont représentés en uniforme de cérémonie avec le manteau de cour.

La coupe de leur habit présente quelques variantes. Les uns ont les pans peu échancrés ne laissant pas voir le gilet brodé; d'autres ont les pans plus ouverts et les basques du gilet sont visibles; enfin ce dernier peut être très court et entièrement dissimulé par l'écharpe.

Les parements sont ronds ou ouverts sur le côté; dans ce dernier cas, la baguette dentelée et les broderies forment un retour d'équerre.

La plupart des maréchaux portent les manchettes de dentelle, mais très peu ont les nœuds de jarretières blancs à franges d'or.

Le manteau de cour est en velours bleu, avec collet rabattu, revers et doublure en soie blanche. Le collet, les revers, une partie de la doublure et la partie inférieure du dos sont bordés d'une baguette dentelée brodée en or, accompagnée d'une guirlande de feuilles de chêne en cannetille et paillettes.

Le cordon d'attache du manteau est en deux parties, comme celui d'une pelisse de hussard. Le grand côté formant échelle est terminé par deux glands à grosses torsades, voire même par des raquettes.

Le chapeau de cérémonie, de même forme que celui des Princes, est relevé par devant, muni d'une ganse en or et garni de plumes d'autruche.

L'écharpe est très variable, le tissus d'or pouvant être remplacé par la soie blanche ornées de raies, de points ou d'étoiles brodés en or. Les glands ne sont pas toujours ornés des bâtons brodés en soie bleue; bien des portraits les montrent remplacés par des étoiles ou même des aigles, sans qu'il soit possible d'y déceler autre chose que la fantaisie, ou l'utilisation d'effets plus anciens.

L'armement est également très varié. Alors que Jourdan, Lefebvre, Macdonald, Oudinot et Victor portent un glaive, les autres ont une épée, soit leur épée de général, soit une arme de luxe ou de récompense.

Les portraits des maréchaux d'Empire de la promotion de 1804 ont été certainement exécutés au plus tôt dans le courant de 1805, car ils sont tous décorés du cordon et de la plaque de grand-aigle de la Légion d'Honneur, et ont tous leur bâton.

Or, ils ont été promus grands-aigles le 2 février 1805 et semblent en avoir reçu les insignes, en même temps que leur bâton, dans le courant du mois de mars, après avoir prêté serment de fidélité à l'Empereur.

Auparavant, ils n'avaient d'autre décoration que la croix d'officier en or.

Bien que le bâton recouvert de velours bleu et semé d'aigles d'or soit décrit dès juillet 1804, il ne pouvait être entre les mains des maréchaux avant sa remise par l'Empereur.

Ont-ils fait antérieurement usage d'un autre bâton ? C'est vraisemblable. Parmi les souvenirs du maréchal Davoust conservés au Musée d'Echmühl à Auxerre, figure un bâton beaucoup plus long, il mesure près d'un mètre, recouvert de velours bleu clair et semé d'abeilles en métal doré. C'est celui que le maréchal portait lors des cérémonies du Sacre.

Le bâton de maréchal est brodé de trente-deux aigles en or formant quatre rangs de huit. Les viroles sont en or et gravées. La virole supérieure porte l'inscription : « Terror belli. Decus pacis », et la virole inférieure les prénoms et nom du dignitaire « nommé par l'Empereur Napoléon, maréchal de l'Empire, le 29 Floréal An XII ».

Deux petites branches de laurier sont brodées en or sur la tranche de chaque virole.

En grand uniforme à pied, les maréchaux portent l'habit de cérémonie, le gilet et la culotte unis, les bas blancs et les souliers à boucles. Ils sont coiffés du chapeau de général.

Au début de l'Empire cette coiffure moins élevée et aux ailes évasées est galonnée d'or et complétée d'un panache blanc à aigrette. Plus tard, le chapeau plus cambré a les ailes plus hautes; le panache est remplacé par un plumetis blanc et le galon d'or souvent supprimé.

L'armement est le même qu'en tenue de cérémonie. Les maréchaux commandant en chef peuvent porter le glaive suspendu au baudrier porte-glaive. Ce dernier est peu visible et presque entièrement dissimulé par le grand cordon.

Le grand uniforme à cheval est semblable au précédent; toutefois, l'habit est presque toujours muni d'épaulettes.

Les bottes à la française, à tiges lisses ou à genouillères rapportées, sont munies d'éperons dorés.

Alors que le glaive de commandement peut être porté à cheval, l'épée est remplacée par un sabre de luxe suspendu à un ceinturon large ou étroit plus ou moins brodé d'or. La dragonne du sabre est celle des officiers-généraux sur laquelle les étoiles sont remplacées par des bâtons brodés en soie bleue.

Les gants à crispins noirs ou blancs sont parfois utilisés.

L'habit de grand uniforme en velours ou en soie étant peu utilisable en service à cheval, les maréchaux se sont fait confectionner un habit en drap, moins chargé de broderies, intermédiaire entre le grand et le petit uniforme.

L'habit du maréchal Lannes, conservé au Musée de l'Armée, est à peu de choses près celui de petit uniforme auquel on a ajouté les poches largement brodées du grand uniforme.

Ce vêtement, moins lourd et moins coûteux, semble avoir été adopté par la plupart des maréchaux et de nombreux portraits en confirment l'utilisation.

Réglementairement le harnachement de grand uniforme est semblable à celui des généraux de division, avec en plus des franges en torsade d'or.

Il est certain que, dans ce domaine, il dût y avoir bien des fantaisies, la selle en velours cramoisi pouvant être richement brodée de guirlandes et de rinceaux autour des quartiers, et piquée de fils d'or. Les housses et les chaperons de fontes ont leurs galons posés, le plus large à l'extérieur ou inversement, quands ils ne sont pas remplacés par des broderies en harmonie avec celles de la selle.

Les parties métalliques, boucles et passants, mors de bride, fleurons, rosaces, rond de poitrail, bouts de fontes et étriers sont ciselés et dorés. Le filet est en galon d'or.

Les deux selles et housses du maréchal Lannes, qui ont figuré à l'Exposition Rétrospective Militaire de 1900, sont très éloignées de celles prescrites, en particulier la selle anglo-hussardée qui en principe était prohibée.

Le petit uniforme est plus simple et dépourvu des poches très ornées des vêtements décrits précédemment. Par contre, les broderies du collet, des parements, des devants, des basques, des plis et de la taille sont les mêmes.

Au début de l'Empire, les devants sont plus courts et munis de sept boutons; plus tard, sous l'influence de la mode ils s'allongent et ont neuf boutons. Presque toujours le petit uniforme est muni d'épaulettes.

Comme ses basques sont susceptibles d'être retroussées en service à cheval, elles peuvent être ornées intérieurement, devant et derrière, d'une broderie inscrite dans un triangle très allongé dont la pointe s'arrête presque au niveau des boutons de taille. Peu apparente quand les pans tombent naturellement, cette broderie est entièrement visible quand les pans sont retroussés et agrafés.

L'habit de petit uniforme de Davoust (Collections Raoul et ean Brunon) est ainsi conçu. Par contre, celui de Bernadotte, conservé à Stockholm, a des retroussis fictifs ornés de feuilles de chêne et au bas des foudres ailés de l'état-major.

Ce dernier habit était porté sans épaulettes. L'ornementation de ses manches est curieuse. Comme elles n'ont pas de parements, la baguette dentelée en borde l'extrémité et remonte en équerre le long de la fente; une seule rangée de feuilles de chêne l'accompagne à l'intérieur et forme également équerre.

En petit unforme les maréchaux ne portent ni le grand cordon de la Légion d'Honneur, ni le bâton, mais seulement la plaque de grand-aigle et la croix d'officier. Leur tenue à pied comporte la veste et la culotte blanches, les bas, les souliers, l'écharpe, l'épée et le chapeau uni à plumetis blanc. En tenue à cheval, ils portent la botte à l'écuyère et le sabre. Le harnachement de leur chevaux est le même que celui de grand uniforme; les chaperons et la housse sont dépourvus de franges et le filet est en cuir noir.

En campagne, les uniformes coûteux sont remplacés par un vêtement beaucoup plus simple, le frac, brodé seulement au collet, aux parements et aux boutons de taille. Comme celui des officiers-généraux, il a des retroussis fictifs bleus, vraisemblablement ornés de foudres ailés.

La redingote et le manteau sont les mêmes que ceux des généraux de division avec les broderies plus larges.

Outre les glands de l'écharpe dont nous avons déjà parlé, le dessus des épaulettes, qui devrait également porter les bâtons, est souvent orné d'étoiles.

Ce sont des épaulettes de général de division qui complètent l'habit de petit uniforme de Davoust déjà cité.

Le portrait de Bernadotte, par Gérard, montre nettement une épaulette ornée d'au moins cinq étoiles, alors que sur celui de Ney, par le même, ce sont les bâtons réglementaires.

Un autre exemple de bâtons nous est donné par une miniature de l'ex-collection Bernard Frank qui représente Murat en grand uniforme, avec l'habit brodé sur toutes les coutures, les plaques de grand-aigle et de Saint-André de Russie, le grand cordon, la Légion d'Honneur et la couronne de fer. Il tient son bâton, porte l'écharpe, est coiffé du chapeau galonné d'or à plumetis blanc et armé d'une épée.

Les bâtons brodés en bleu sont nettement figurés sur l'écusson des épaulettes et sur la dragonne d'épée, et avec un peu moins de précision sur les glands de l'écharpe.

En raison de leurs fonctions particulières, quelques maréchaux portent l'aiguillette en grand uniforme.

En premier lieu, il faut citer Berthier, major-général de la Grande Armée de 1807-à-1814, qui porte cet insigne sur un de ses portraits et en est dépourvu sur bon nombre de tableaux contemporains.

Ensuite viennent les maréchaux colonels-généraux de la Garde, Davoust pour les grenadiers à pied, Soult pour les chasseurs à pied, Bessières pour la cavalerie et Mortier pour l'artillerie et les marins.

Enfin Lefebvre, qui commanda à plusieurs reprises l'infanterie de la Garde, dut la porter tout au moins pendant ses périodes de commandement.

Sur leurs portraits, Bessières et Davoust ont l'aiguillette. Nous n'en connaissons pas de Soult, de Mortier, ni de Lefebvre présentant cette particularité.

Bien que son portrait le représente avec la petite tenue d'officier de chasseurs à cheval de la Garde, Bessières utilise également les vêtements habituels des maréchaux.

Sur deux tableaux, l'un de Gros, l'autre d'Horace Vernet, représentant la bataille de Wagram, Bessières tombé avec son cheval tué, porte le petit uniforme sur le premier et le frac sur le second, l'un et l'autre sans l'aiguillette, ce qui est surprenant.

Nous ne parlerons pas de Murat dont les fantaisies vestimentaires sont bien connues, mais qui revêtait néanmoins les tenues affectées aux maréchaux, lors des cérémonies officielles et à la cour.

Dans son titre 4, le règlement manuscrit de 1812 consacre une section à l'uniforme des maréchaux d'Empire et en six articles répète à peu de choses près les dispositions des décrets de l'an XII.

L'habit de cérémonie, le manteau de cour, l'écharpe et le bâton sont sans changements. Les boutons sont en métal avec bâtons croisés; le chapeau est uni ou bordé, relevé par devant, orné de plumes blanches flottantes et à l'intérieur d'une plume blanche frisée.

L'habit de petit uniforme a neuf boutons devant; la veste et la culotte blanches unies peuvent être, l'été, en basin rayé. Les épaulettes sont ornées de bâtons comme les glands de l'écharpe. Le chapeau de petite tenue est celui de général de division avec plume blanche frisée.

Pour que la petite tenue soit complète il faut ajouter les souliers ou les bottes à éperons dorés, l'épée ou le sabre avec sa dragonne, ou le glaive et le baudrier pour les maréchaux commandant des armées.

Le harnachement de leurs chevaux est semblable à celui des généraux de division : selle rase à la française en velours cramoisi, l'usage de la selle anglaise est expressément défendu; tous les cuirs du harnachement sont noirs; les boucles apparentes et leurs passants, la chaînette de dessus de tête, les bossettes de mors ovales à tête de Méduse et les étriers sont plaqués en or; le bridon est en galon d'or; la housse et les chaperons confectionnés en drap cramoisi sont entourés d'un double galon d'or, l'un de 60 mm et l'autre de 25 mm, le plus étroit à l'extérieur et d'un double rang de torsades et cordelières en or de 70 mm.

L'équipage de petite tenue diffère du précédent par l'absence de franges et l'emploi du bridon en cuir noir.

L'album de dessins au trait, qui fait suite au règlement de 1812, ne donne pas de détails particuliers sur l'habillement et l'équipement des maréchaux d'Empire.

Par contre, l'album d'aquarelles leur consacre trois planches, de la main de Carle Vernet, où ils sont représentés en tenue de cérémonie, en grand uniforme à pied et en grand uniforme à cheval de commandant en chef. A l'exception du panache de ce dernier, qui n'existait plus en 1812, tout le reste est absolument normal.

Ces trois aquarelles ont été reproduites pour la première fois avec la plus grande fidélité dans les séries 3, 6 et 8, de la Grande Armée de 1812, publiée par Messieurs Jean et Raoul Brunon et accompagnées de textes très instructifs.

L. ROUSSELOT,
Peintre de l'Armée,
Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Grand uniforme à cheval de maréchal commandant en chef. 1804-1807. (Jourdan).
2. Tenue de cérémonie. (Augereau).
3. Grand uniforme à pied.
4. Grand uniforme à cheval. 1808-1815. (Davoust).
5. Détails de l'écharpe et du gland. Règlement de 1812. (Sur le dessin les franges ont été raccourcies de moitié).
6. Bouton, grandeur réelle.
7. Bâton, aigle brodé et ornementation de la tranche.
8. Epaulette.
9. Habit de cérémonie en velours. Maréchal Lannes.
10. Habit de petit uniforme du même.
11. Plaque de grand-aigle. Le centre est en métal, les branches et les rayons en broderie.
12. Extrémité du grand cordon.
13. Glaive de maréchal, commandant en chef. Règlement de 1812.
14. Petit uniforme à pied. (Lannes).
15. Tenue portée en campagne. (Oudinot).
16. Petit uniforme à cheval. (Ney).
17. Bessières, en colonel-général de la cavalerie de la Garde.
18. Tenue en redingote. (Bernadotte).

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.